

Direction des Collectivités Locales,
de l'Utilité Publique et de l'Environnement
Bureau des Installations et Travaux Réglementés
pour la Protection des Milieux
Dossier suivi par : M.ARGUIMBAU
Tél. : : 04.84.35.42.68
n°37 2015 PPRT/2

AVIS D'ENQUETE

portant ouverture d'une enquête publique concernant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la Société STOGAZ exploitant un centre d'emplissage de GPL sur la commune de Marignane.

En exécution de l'arrêté du Préfet en date du 15 février 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la société STOGAZ dont le siège social est situé Z.I. du Stand, 71000 Mâcon exploitant un centre d'emplissage de GPL situé plaine des Talans, quartier du Beausset sur le territoire de la commune de Marignane.

Le présent projet de PPRT a pour objet de limiter les conséquences d'un accident susceptible de survenir sur les installations classées SEVESO seuil haut, exploitées par la société STOGAZ à Marignane, pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publiques directement ou par pollution du milieu.

- Il détermine un règlement qui fixe les dispositions relatives aux biens et aux usages.
- Ce règlement permet d'agir sur:
- la réduction de la vulnérabilité des personnes déjà présentes à proximité du site industriel (action sur le bâti existant),
- la maîtrise du développement de l'urbanisation future.

Le dossier peut être consulté par le public sur le site Internet de la Préfecture des Bouches du Rhône.
<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret CS 8001 13282 Marseille Cedex 20 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (Téléphone : 04.84.35.40.00 /42-68).

Sont désignés en qualité de commissaire enquêteur **titulaire**, Monsieur Christian TORD Ingénieur divisionnaire industrie et mines, et en qualité de commissaire enquêteur **suppléant** Monsieur Jean-Louis TOSO Ingénieur conseil à l'AFPA retraité.

Le commissaire enquêteur suppléant remplace le titulaire en cas d'empêchement de ce dernier et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur resteront déposés :

- auprès du préfet des Bouches-du-Rhône, place Félix Baret 13282 Marseille Cedex 06 à la Direction des Collectivités Locales de l'Utilité Publique et de l'Environnement -Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux (4ème étage),
 - auprès du sous-préfet en sous-préfecture d'Istres Bureau de l'Economie, de l'Emploi et de l'Environnement avenue des Bolles, 13800 Istres
 - en mairie de Marignane -Direction de l'Aménagement du Territoire Hôtel de Ville Cours Mirabeau CS40022
 - 13729 Marignane cedex
- pour une durée de 36 jours, **mardi 22 mars 2016 au mardi 26 avril 2016 inclus**, afin que le public puisse en prendre connaissance pendant les jours ouvrables aux heures d'ouverture des bureaux et consigner sur ces registres ses observations, propositions, et contre-propositions.

Ces observations, propositions, et contre-propositions pourront être également adressées par correspondance, au commissaire enquêteur à la mairie de Marignane **siège de l'enquête** et seront tenues à la disposition du public auprès de la mairie de Marignane dans les meilleurs délais.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête, auprès de la mairie concernée.

Monsieur Christian TORD recevra personnellement les observations des intéressés en mairie de

MARIGNANE

Direction de l'Aménagement du Territoire Hôtel de Ville Cours Mirabeau CS40022

13729 Marignane cedex

- le mardi 22 mars 2016 de 9h00 à 12h 00
- le jeudi 31 mars 2016 e 14 h à 17h
- le lundi 4 avril 2016 de 14h à 17h
- le jeudi 14 avril 2016 9h à 12h
- le vendredi 22 avril 2016 de 9h à 12h
- le mardi 26 avril 2016 de 14h à 17h

Le public peut prendre connaissance des observations éventuelles en réponse du demandeur ainsi que du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur auprès du maire de Marignane, en Préfecture des Bouches-du-Rhône, en sous-préfecture d'Istres et sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> , pendant au moins un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Cet avis sera affiché par le maire de Marignane, sur les lieux habituels d'affichage, ainsi qu'en Préfecture et sous-préfecture d'Istres **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et ce, également pendant toute la durée de l'enquête.

Cet avis sera en outre, par les soins du Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône, inséré dans "**La Provence**" et "**La Marseillaise**" (édition des Bouches-du-Rhône) dans les **quinze jours** au moins avant l'ouverture de l'enquête **et rappelé dans les huit premiers jours**.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr> quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et également pendant toute sa durée.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est le Préfet des Bouches-du-Rhône. Cette décision sera prise sous la forme d'un arrêté préfectoral d'approbation, qui sera mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : <http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr>

Les services instructeurs en charge de ce plan sont représentés par :

- Monsieur Xavier NIEL - Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement TEL 04 42 13.01.06
- Monsieur Patrick COUTURIER -Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement TEL 04 91 83 63 19.
- Monsieur Philippe VARGELLI -Direction Départementale des Territoires et de la Mer TEL 04.91.28.41.15
- Monsieur Franck ZOULALIAN -Direction Départementale des Territoires et de la Mer TEL 04.91.28.43.90

Marseille le

17 FEV. 2016

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY